

Journal des traducteurs Translators' Journal

Rural Development Program

Ephrem Boudreau

Volume 6, Number 1, 1er Trimestre 1961

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061610ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1061610ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print)

2562-2994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Boudreau, E. (1961). Rural Development Program. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 6(1), 20–22. <https://doi.org/10.7202/1061610ar>

PROBLÈMES ET SOLUTIONS



RURAL DEVELOPMENT PROGRAM

Depuis quelque temps, il est beaucoup question de "rural development" aux Etats-Unis, ce qui a amené les économistes canadiens à s'intéresser eux aussi à ce problème.

Au moins trois traductions ont été proposées comme équivalents français de cette expression :

- 1° Programme d'aménagement rural
- 2° Programme de développement rural
- 3° Programme de réforme agraire

Mais, afin de nous fixer sur l'objet de ce programme, voyons-en d'abord la définition. Voici celle que donne une publication de la Division de l'économie (ministère de l'Agriculture du Canada), *A Review of the Rural Development Program in the United States of America* (en sous-titre : *Report of Delegation of the Canada Department of Agriculture on the Request of the Special Committee of the Senate on Land Use in Canada*). Cette publication est datée de février 1960. On y lit, à la page 1 :

"The Rural Development Program in the United States might be called a campaign or operation to promote balanced farm, industry and community development in which the leadership in rural areas becomes involved. The first main emphasis has been to turn to farm improvement as the main way to add to income. This is understandable since these resources are in the hands of the farm operator and extension services are geared to assist in this type of endeavor. These are generally low cost ways to improve income through betterment of agricultural production and practices. But other things are being attempted and done in non-agricultural fields such as promotion of rural industries, forest and recreational developments, off-farm jobs and better and revised educational programs."

Le programme comporte trois grands objectifs, énumérés à la page 2 de la même publication :

- "(1) to help families that have the desire and ability to stay in farming gain the necessary tools, lands and skills.
- (2) to widen the range of off-farm job opportunities.
- (3) to help rural people enjoy more opportunities for adequate training and improved health."

La troisième traduction proposée, *Programme de réforme agraire*, doit être rejetée. C'est ce que nous verrons après avoir établi le sens précis du mot *agraire*. L'expression s'éloigne trop, en effet, de l'idée de *development* au sens que lui attribuent les auteurs du *Rural Development Program*. Voici quelques définitions :

"*Agraire*, qui a rapport aux terres et à la propriété des terres : Mesures, lois agraires." (*Dictionnaire des synonymes*, H. Bénac)

"*Agraire*, adj. (lat. *agrarius*, de *ager*, champ). Qui a rapport aux champs. Mesures agraires. L'are est l'unité de mesure pour les surfaces agraires.

Spécial : Qui a pour objet le partage des terres. Loi agraire. Socialisme agraire." (*Dictionnaire Robert*)

"...c'est certainement un des livres les plus objectifs qui aient été écrits sur la réforme agraire au Japon... Ses caractéristiques sont la dépossession des gros propriétaires fonciers et la répartition du sol entre les paysans." (Commentaires sur l'ouvrage *Land Reform in Japan*, par R. P. Dore, dans les *Annales de Gembloux*, n° 4, 4e trimestre 1959, p. 371).

Dans une publication de l'OAA (FAO), qui a pour titre *La Réforme agraire et le développement agricole*, on relève à la page 2 la définition très claire qui suit :

"*Réforme agraire* signifie toute action organisée, en vue d'améliorer les régimes fonciers existants comme, par exemple, l'amélioration de la législation foncière, le rendement des exploitations, les réformes concernant la situation du cultivateur locataire et le morcellement des grandes propriétés par le transfert du droit de propriété (redistribution des terres). Toutefois, la réforme agraire ne peut avoir son plein effet que si elle s'accompagne d'améliorations dans d'autres domaines connexes, économique et social, tels que facilités de crédit, commercialisation, fiscalité et enseignement."

Reste à rendre *développement* par *développement* ou par *aménagement*. Lequel de ces deux termes faut-il adopter ? Les exemples cités ci-après font voir qu'il est plutôt difficile de se prononcer dans un sens ou dans l'autre.

Dans la publication citée plus haut, notons le passage suivant, à la page 3 :

"Le *développement agricole* est le processus qui tend à utiliser les ressources agricoles d'un pays dans une plus large mesure et d'une manière plus rationnelle, en particulier par l'amélioration du rendement agricole et l'élévation du niveau de vie de la population rurale."

Comme on le sait, le mot *développement*, en français, a souvent été condamné et s'emploie fréquemment à tort. Il comporte tout de même plus d'une signification. Le *Dictionnaire Robert* donne, au sens d'essor, extension, progrès, les exemples suivants : "Le développement du commerce, de l'industrie. Le développement d'une affaire, d'une entreprise... Son affaire est en plein développement. Il veut donner à son entreprise un développement considérable."

Juste ou non, le mot *développement* se répand de plus en plus dans les revues techniques de France. Dans le sommaire d'une revue française, *Economie rurale* (Bulletin de la Société française d'économie rurale, juillet-septembre 1959), nous relevons les titres suivants :

1. Le Mouvement du "développement communautaire" en Inde.
2. Quelques aspects des problèmes du développement agricole au Bengale de l'Ouest.

Dans la même revue, le mot *développement* revient souvent, par exemple, à la page 5 :

"Nous admettons que le développement économique implique une diversification des productions, donc une certaine industrialisation".

Le Comité d'étude des termes techniques français, au mot *développement*, fait observer :

"Terme général, commence à être employé dans le langage français avec le sens et l'orthographe anglais".

Ce Comité ne semble donc pas s'opposer à l'emploi de ce terme.

Le mot *aménagement* a déjà été employé dans le sens du terme anglais *development*. Par exemple : "aménagement de la prospérité nationale", R. de Jouvenel, *Feu l'État*, p. 9 (cité par P. Daviault, *L'Expression juste en traduction*, p. 84).

Et une notice sur l'ouvrage *Jardins d'agrément* par H. Brison et D. Collin (Ballière, Paris) dans la revue *La Nature*, n° 3300, avril 1960, renferme le passage qui suit :

"Après un aperçu de l'histoire des jardins et de leur rôle dans la vie actuelle, on en définit plusieurs types : urbains, suburbains, ruraux. On traite ensuite des arbres, arbustes et plantes herbacées qui, avec divers accessoires, concourent à l'aménagement."

Il ressort donc des considérations qui précèdent que *Rural Development Program* pourrait se traduire d'au moins deux façons :

- 1° Programme d'aménagement rural
- 2° Programme de développement rural

Parmi les lecteurs du *Journal des traducteurs*, y en a-t-il qui auraient d'autres solutions à proposer ?

Ephrem BOUDREAU
(Traducteur en chef,
ministère de l'Agriculture
du Canada)



S L O T T E D B O X

Assez déroutante à traduire l'expression **slotted box** ou **slotted container**, surtout si le contexte n'offre aucune précision. C'est là que les dictionnaires spécialisés et la documentation des fabricants deviennent indispensables et c'est pourquoi, à la fin, nous multiplions à dessein les références.

Slotted box désigne simplement la caisse de carton, ondulé le plus souvent, qui sert à loger toutes sortes d'articles.

Définition :

« **Slotted container** : the type of paper board box most generally in use as the outer container in the shipment of a wide variety of articles. It is made from a single sheet of corrugated or solid fiberboard, slotted and scored. The two side edges are taped or stitched together leaving the end flaps to be folded inward when the box is to be closed¹ ».

Ce terme général comprend plusieurs types de caisses, dont le plus courant est la « regular slotted box », définie en français ci-après, qui a les caractéristiques suivantes :

« Outer flaps meet. Inner flaps do not meet unless length and width happen to be the same. Also known as RSC (**regular slotted container**)² ».

Définition française :

« **Caisse à rabats normaux** (ou encore **caisse à rabats**). — Elle est formée d'une seule pièce de carton refoulée et échancrée pour former un emballage ayant quatre rabats pour la fermeture de part et d'autre du corps. Les rabats adjacents aux grands côtés (ou faces) sont les rabats extérieurs et les rabats adjacents aux petits côtés (ou têtes) sont les rabats intérieurs. Tous les rabats ont une longueur égale telle que les rabats extérieurs se rejoignent lorsque la caisse est fermée. Les rabats intérieurs ne sont pas jointifs sauf lorsque la caisse est de section carrée³ ».

Le dernier document cité apporte bien d'autres précisions dans le domaine de l'emballage en carton. En voici quelques-unes.

Solid fibreboard : carton compact.

Half slotted box : demi-caisse à rabats.